

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : TEC® 567 CONTRACTOR SLU
Code du produit : 100000014855

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : TEC Specialty Products
Adresse : 1105 South Frontenac
Aurora, IL, 60504
Téléphone : 800-832-9023

Numéro de téléphone d'urgence médicale (24 heures) : 1-800-424-9300

Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Ciment, Adhésif

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	poudre
Couleur	gris
Odeur	sans odeur

Classification SGH

Irritation de la peau : Catégorie 2
Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques:

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H350 Peut provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité:

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage: P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé**Cancérogénicité:****IARC**

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO₂) 14808-60-7quartz (SiO₂) 14808-60-7**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des carcinogènes règlementés de l'OSHA.

NTP

Connu pour être cancérigène pour l'homme

quartz (SiO₂) 14808-60-7quartz (SiO₂) 14808-60-7

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration [%]
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	50 - 70
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	20 - 30
Carbonate de calcium	471-34-1	10 - 20
calcaire	1317-65-3	10 - 20
ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	5 - 10
sulfate de calcium	7778-18-9	5 - 10
oxyde de magnésium	1309-48-4	1 - 5
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	1 - 5
oxyde de calcium	1305-78-8	1 - 5
Mica	12001-26-2	1 - 5
minéraux du groupe des feldspaths	68476-25-5	1 - 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent ou persistent.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Remettre cette FDS au prestataire de soins médicaux.
Si conscient, boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.
On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Méthodes spécifiques d'extinction :
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.
Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une : Éviter la formation de poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

manipulation sans danger

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsque soumises à la friction des opérations de transfert ou de malaxage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Fournir une ventilation aspirante et un système d'aspiration des poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Conditions de stockage
sures

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Matières à éviter

: Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³	ACGIH
		TWA (total dust)	30 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA Z-3
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m ³	OSHA P0
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA Z-1
		PEL (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m ³	OSHA P0
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³	ACGIH
		TWA (total)	15 mg/m ³	OSHA Z-1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

		dust)		
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Poussière)	50 Millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		TWA (Total)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA P0
		PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
		PEL (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	
Carbonate de calcium	471-34-1	PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
		PEL (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	
		TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
calcaire	1317-65-3	TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Total)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de	5 mg/m3	OSHA P0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

		poussière inhalable)		
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Total)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA P0
		PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
		PEL (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
oxyde de magnésium	1309-48-4	TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (fume, total particulate)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Total particulate)	10 mg/m3	OSHA P0
		PEL (Emanations)	10 mg/m3	
		TWA (Fume - total particulate)	10 mg/m3	OSHA P0
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Fraction	0.025 mg/m3	ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

		respirable)		
		TWA (total dust)	30 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA Z-3
		TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m ³	OSHA P0
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA Z-1
		PEL (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m ³	OSHA P0
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA	2 mg/m ³	ACGIH
		TWA	5 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA	5 mg/m ³	OSHA P0
		PEL	2 mg/m ³	
Mica	12001-26-2	TWA (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³	ACGIH
		TWA	20 Millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		TWA (Respirable fraction)	3 mg/m ³	OSHA P0
		TWA (Respirable)	3 mg/m ³	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'évacuation local par aspiration ou d'autres mécanismes techniques pour minimiser l'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Filtre de type	: Type protégeant des particules
Protection des mains	
Matériau	: butylcaoutchouc
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: poudre
Couleur	: gris
Odeur	: sans odeur
Seuil de l'odeur	: donnée non disponible
	: non établi(e)
	: non établi(e)
Point d'éclair	: non établi(e)
Taux d'évaporation	: Pas applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure non établi(e)
Limite d'explosivité, inférieure	: Limite d'inflammabilité inférieure non établi(e)
Densité	: 11.2 lb/gal
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: non établi(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Pas applicable
Température d'auto-inflammation	: non établi(e)
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Pas applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC[®] 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion et/ou irritation de la peau

Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule germinale

Donnée non disponible

Cancérogénécité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Écotoxicité

Composants:

sulfate de calcium :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,970 mg/l
Durée d'exposition: 96 Hours
Méthode: Essai en statique

oxyde de calcium :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 1,070 mg/l
Durée d'exposition: 96 Hours
Méthode: Essai en statique

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne répond pas à la définition des déchets dangereux. L'élimination par incinération dans une installation approuvée est recommandée comme la meilleure pratique de l'industrie. Consultez vos autorités municipales ou provinciales, et votre fournisseur d'élimination des déchets pour des exigences plus restrictives.
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC[®] 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

Date de révision 09/10/2025

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA 311/312 Dangers : Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Cancérogénicité
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
Corrosion ou irritation de la peau
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

US State Regulations

California Prop 65 Veuillez contacter fournisseur pour plus d'informations.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 567 CONTRACTOR SLU

Version 1.0

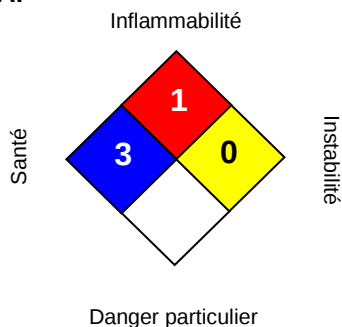
Date de révision 09/10/2025

Please reach out to TEC Specialty Products LLC for further information regarding chemical inventories not listed above. **Légende des inventaires** TSCA (USA), DSL (Canada), REACH (Europe), AIIIC (Australia), NZIoC (New Zealand), ENCS (Japan), KECI (Korea), PICCS (Philippines), IECSC (China), TWINV (Taiwan)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	3*
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extrême, * = Chronique